

DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CHSCTA EXCEPTIONNEL
22 FÉVRIER 2021
Académie de Bordeaux

Madame la Rectrice,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

Le énième protocole renforcé est entré en vigueur le 1^{er} février 2021, vous réunissez le comité compétent trois semaines plus tard, le jour de la rentrée, quand les EPLE ont déjà dû plancher sur son impossible adaptation, sans que les représentants des personnels n'aient eu la possibilité d'émettre des avis. Une nouvelle fois la FNEC-FP-FO dénonce le traitement fait à ce CHSCTA, réuni exceptionnellement pour la forme.

Notre fédération tient à rappeler sa position, les dispositions légales et règlementaires, si elles sont respectées, se suffisent à elle-mêmes. L'adaptation du protocole localement représente un risque et une responsabilité que les personnels de direction, les agents, les conseils d'administration n'ont pas à prendre. A travers le protocole et ses adaptations, par un éclatement des responsabilités, l'employeur se déleste de ses obligations. Ce n'est pas acceptable.

Nous demandons, plus que jamais depuis l'apparition des variants et de l'inconnue qu'ils représentent, la mise à dispositions des EPI règlementaires : les masques FFP2 pour tous. Madame la Rectrice, pour faire écho à la réponse que vous avez apportée à un avis voté en mai, aucun conseil scientifique ni aucun de ses avis ne saurait légalement se substituer au Code du travail. Nous ne savons pas ce qu'est « la doctrine sanitaire ». En revanche, nous connaissons le Code cité plus haut, les décrets, les circulaires. Il est impensable que le pari électoraliste pris par le gouvernement se fasse sur le compte de la santé des personnels et des élèves. Il est urgent, pour véritablement protéger les personnels, d'appliquer les textes en vigueur.

Pour notre fédération, si l'allègement des effectifs est une décision nécessaire, elle ne peut relever de l'échelon local mais d'une décision nationale voire rectorale. Nous rappelons que l'enseignement à distance n'a pas d'existence légale en dehors du CNED et que les enseignants ne sont pas éligibles au télétravail. La FNEC-FP-FO dénonce la volonté d'un passage en force tendant à modifier, sous couvert de protocole et d'état d'urgence, les statuts et les missions des personnels. L'allègement ne doit pas priver les élèves et les familles de leur droit, érigé en principe par ce même protocole, « celui d'un accueil de tous [...], à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire ». Pour cela, une seule solution est envisageable, celle du recrutement de personnels suffisants, en abondant les listes complémentaires si besoin, et de la réquisition des locaux nécessaires. Les milliards du plan de relance, les milliards prévus pour aider l'apprentissage doivent servir avant tout à garantir les missions premières de l'École de la République.

Par ailleurs, nous avons été alertés par la situation préoccupante des directeurs d'école. Le travail qui leur est demandé de référencement, de préparation de la campagne de tests salivaires, la pression qui est exercée sur eux, la responsabilité de suivi des élèves touchés, l'astreinte de fait qui leur est imposée alors qu'ils n'ont pas pas de personnels administratifs, qu'ils sont en classe, sans décharge particulière, n'est pas règlementaire et les conduit à l'épuisement. Les directeurs d'école ne sont pas des personnels de direction, les missions définies par le décret de 89 sont très précises, une grande partie du travail exigé actuellement des directeurs incombe aux IEN, aux DSDEN et aux mairies dont le plan municipal de sauvegarde comprend aussi la pandémie. Une nouvelle fois, la territorialisation, comme désengagement de l'État, conduit à imposer aux personnels des missions indues et à dégrader leurs conditions de travail comme jamais.

Madame la Rectrice, nous avons appris le conventionnement prévu avec des infirmières libérales pour les tests et la recherche des variants. Dans le sillage du projet de loi 4D (Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification), cela annonce-t-il le futur de la médecine et de la santé scolaire ? Notre fédération dénonce ce glissement vers les officines privées dans la prise en charge des personnels et maintenant des élèves. Nous demandons le recrutement de médecins et d'infirmières en nombre et l'abandon du projet de loi 4D.

Il reste bien des questions pour lesquelles nous attendons des réponses lors de ce comité.

Qu'en est-il des bilans des personnels à accompagner prévus dans chaque EPLE ? Qu'en est-il des accompagnements ? Avez-vous des chiffres à nous donner ? Des mesures prises ou prévues pour cet accompagnement ? Et quid des personnels déstabilisés par cette situation ? Quelles aides et quel suivi ?

Concernant le remplacement des collègues à risque ou malades, nous avons des remontées d'établissements qui attendent depuis des mois un remplaçant. Qu'en est-il ? La FNEC-FP-FO demande que, dans la situation d'incertitude actuelle, les personnels contractuels, dits COVID, voient leur contrat prolongé jusqu'à la fin de l'année. Il est impensable que l'État les traitent de la sorte pour les rappeler dans quelques temps. Les établissements, les élèves ont besoin d'eux, maintenant. D'autant plus que la surveillance accrue des abords, de la circulation, la limitation du brassage, la surveillance des réfectoires ne pourra se faire sans eux.

De plus, des établissements nous font savoir régulièrement le manque des personnels des collectivités ou leur non remplacement, malgré les efforts de ceux-ci pour palier les dysfonctionnements. Nous aimerions savoir comment l'employeur compte garantir le nettoyage, la désinfection, l'approvisionnement en consommables et l'aménagement des abords prévus, si tout cela est renvoyé au niveau de chaque établissement et des personnels de direction déjà débordés ?

Enfin, comment aider « à se projeter dans cette nouvelle année scolaire », ou la prochaine, comment donner du courage, l'envie de surmonter cette situation alors que l'annonce de la fermeture de postes, de la politique inconséquente d'heures supplémentaires mise en place, des espoirs d'une revalorisation trahis par les conclusions du Grenelle bloquent toute projection et aggravera à n'en pas douter les conditions de travail ?

Merci pour votre écoute.

Max Sanchez